



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 10897

Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le devenir de la profession de douanier. La perspective du marché unique européen devrait être l'occasion de redéfinir les missions et de recentrer les activités des services de la direction générale des douanes. L'efficacité de ces services, notamment en matière de santé publique, lutte anti-terroriste, lutte contre le trafic des stupéfiants, et contre le trafic d'armes, passe aussi par une politique rationnelle de l'emploi. Or les 400 emplois actuellement gelés et la suppression prévue de 1 500 emplois d'ici 1993 ne semblent pas aller dans ce sens. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que la place et le rôle du service des douanes soient mieux définis et renforcés dans la perspective de la future échéance européenne.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en place du Marché unique européen en 1993 doit conduire à la création d'un espace économique et financier sans frontières intérieures. Elle impose, dès à présent, une reorganisation des services des douanes en vue de faciliter l'établissement du grand marché intérieur. Dans le cadre de cette reorganisation, des mesures de redéploiement des effectifs sont d'ores et déjà en cours. Elles reposent conjointement sur le jeu normal des mutations des fonctionnaires, sur le renforcement de certaines missions d'ordre public dont la douane est chargée - lutte contre les grands trafics portant sur les stupéfiants, les armes, les œuvres d'art, les espèces protégées, contrôle des flux migratoires, contrôles de conformité des marchandises importées aux normes françaises - et sur la prise en compte de l'allègement des formalités aux frontières intracommunautaires. Elles sont conçues dans un souci de modernisation des interventions du service et basées sur la recherche d'une efficacité accrue de son action afin de répondre au mieux à l'attente des pouvoirs publics. Elles s'inscrivent globalement dans une politique de reorientation des missions prioritaires de la douane, telles que le développement de la lutte contre le trafic de stupéfiants et le blanchiment des capitaux, ainsi que la volonté d'une présence accrue de l'ensemble des services aux frontières maritimes et aériennes. En tout état de cause, l'abolition des frontières internes de la Communauté ne signifie pas la disparition de tous les contrôles mais conduit plutôt la direction générale des douanes à assurer une surveillance plus sélective et plus mobile.

Données clés

Auteur : [M. Brana Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10897

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1327